

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D03- 19 12 2023
Convocation : 11 12 2023

Comité Syndical du 19 décembre 2023

Objet : Approbation Règlements Intérieurs et annexes

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	16
Nombre de membres suppléants présents :	02
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Mesdames SOULIE Christiane, REDO Aline
Messieurs

BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, JONGBLOET François, BRIERE Alex, MALET Christian, PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, TRESSOLS Bernard, SCHULTHEISS Pierre, *SOULIE Jérôme (Suppléant)*, *CLERGUE Jean-Claude (Suppléant)*.

Pouvoirs :

Absents : COUGOUREUX Rolland

Absents Excusés : PAILLAS Pierre, DALMAYRAC Gilbert, VALIERE Jean-Paul, AZAM Rolande, HERIN Christophe, RUFFEL Francis, MOULIADE Régine, ESCOUTES Jean-Marc, DOUZIECH Florent

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que les membres du bureau se sont réunis le 25 avril 2023 pour finaliser le Règlement Intérieur qui était resté au stade d'ébauche à la suite de la pandémie de 2019. Une délibération pour approuver le Règlement Intérieur avait été prise lors du Comité Syndical du 6 juin 2023. Cependant, M. Le Président indique que le CST a émis plusieurs remarques et que le Règlement Intérieur a donc dû être complété. Une nouvelle commission du personnel s'est réunie le 20/11/2023 et une réunion d'échange avec les agents a eu lieu le 18/12/2023 concernant ces règlements intérieurs.

Monsieur le Président fait lecture des deux Règlements Intérieurs, l'un sur le fonctionnement général du syndicat et l'autre sur l'utilisation des véhicules, et des modifications, précisions ou décisions qui ont été apportées lors de ces réunions.

Monsieur le Président indique que ces Règlements Intérieurs vont être présentés lors du comité social territorial (placé auprès du Centre de gestion du Tarn) dès que possible pour avoir l'avis de ce dernier sur son contenu et sa conformité.

Monsieur le Président présente également les annexes et plus particulièrement la nouvelle convention de « Mise à disposition de véhicules » et le document « Etat des lieux » se rapportant au prêt des véhicules. Monsieur le Président rappelle qu'il était déjà permis aux agents du syndicat d'emprunter dans la limite de deux fois par an, pour des raisons personnelles et justifiées, certains véhicules. Une convention de prêt existait déjà.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les projets des 2 règlements intérieurs ainsi que les annexes présentées

DEMANDE au Président de faire respecter le présent règlement par les agents du syndicat.

La séance est levée à 20h30

Fait et délibéré en séance, le 19 décembre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
M. PUECH Christian

Le secrétaire, Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture